

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020 A 17H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à 17H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, Mme RAMEL Odile, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ; Mme CAUVET Francine, M. FOREST Matthieu, Mme GOS Pauline, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Procuration : M. BOILEAU Olivier, conseiller municipal, avait donné procuration à M. PALAZZOLI Florent,

Absents : M. REGAZZETTI Claude, M. SORAGNA Bruno, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. FOREST Matthieu, conseiller municipal, a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Aménagement numérique du territoire dans le cadre du programme New Deal Zone Blanche : partenariat avec FREE Mobile pour l'implantation d'un pylône sur la parcelle communale cadastrée section D 1501,
- Projet d'un parc photovoltaïque à l'Enclos de l'Héritier ; Mme JOURDAN Nadine demande avis sur le projet,
- Convention d'occupation de terrain pour culture de céréales entre la Commune de Fox-Amphoux et Mme FAURE Nadine,
- Bail à ferme entre la Commune de Fox-Amphoux et M. FAURE Mathieu,
- Validation de l'état d'assiette et martelage des bois liés à la coupe 2021 (plan d'aménagement ONF),
- Avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (VEOLIA) portant sur la valorisation des refus de dégrillage en ISDN,
- Renouvellement du contrat d'affermage des services publics de l'eau ; choix du bureau d'études,
- Contrat d'entretien d'éclairage public,
- Vente de l'ancienne mairie (parcelle cadastrée section D n°630), lancement de l'opération,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Aménagement numérique du territoire dans le cadre du programme New Deal Zone Blanche : partenariat avec FREE Mobile pour l'implantation d'un pylône sur la

parcelle communale cadastrée section D 1501 : Monsieur le Maire rappelle que Fox est en zone blanche et que dans le cadre du dispositif de couverture ciblée « new deal zone blanche » notre commune a été priorisée pour la construction d'un site de téléphonie mobile et FREE Mobile s'est vu confier ce dossier. Après étude de différents sites (vieux village, Bosquet, la Jeansarde), FREE Mobile a estimé que pour bénéficier d'une couverture la plus large possible, la parcelle communale cadastrée D 1501 était la mieux placée (parcelle ou est implanté le jeu de boules, le projet sera le plus à droite de la parcelle, le plus éloigné du Hameau et caché en partie par la végétation) pour y accueillir cette installation (emprise au sol de 50 m² et pylône, pour une indemnité annuelle entre 500 E et 1 000 E). Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de mettre à disposition de FREE Mobile une partie de la parcelle D 1501 pour la réalisation de cet aménagement.

Projet d'un parc photovoltaïque à l'Enclos de l'Héritier ; Mme JOURDAN Nadine demande avis sur le projet : suite à la demande de Mme JOURDAN Nadine portant sur un projet de parc photovoltaïque sur les parcelles cadastrées section B17, B18, B19 et B20, le conseil municipal avec 8 voix pour et une abstention (M. FOREST Matthieu), a émis un avis favorable dans un souci d'équité par rapport aux 2 demandes précédentes tout en précisant que dans l'intérêt général, la priorité sera donnée à la réalisation du parc photovoltaïque présenté par la Commune de Fox-Amphoux. Cette décision annule et remplace la délibération prise en conseil municipal du 14/09/2019. Le conseil municipal précise également qu'il ne souhaite pas que la parcelle B14 qui est communale et qui jouxte les parcelles de Mme JORUDAN soit rattachée à son projet ; décide également de ne plus donner de suite aux éventuels projets qui pourraient être présentés par des particuliers.

Convention d'occupation de terrain pour culture de céréales entre la Commune de Fox-Amphoux et Mme FAURE Nadine : après consultation avec les services de l'ONF, le conseil municipal à l'unanimité, décide de donner en culture pour céréales, une partie de la parcelle cadastrée section A20 (2 hectares) à Mme FAURE Nadine et ce par le biais d'une convention d'occupation de terrain pour culture de céréales.

Bail à ferme entre la Commune de Fox-Amphoux et M. FAURE Mathieu : à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire le bail à ferme portant sur la parcelle cadastrée A 19 (1ha70a80ca) avec M. FAURE Mathieu.

Validation de l'état d'assiette et martelage des bois liés à la coupe 2021 (plan d'aménagement ONF) : à l'unanimité, le conseil municipal valide l'état d'assiette et martelage des parcelles 4c, 18d et 18b.

Avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (VEOLIA) portant sur la valorisation des refus de dégrillage en ISDN : à l'unanimité, le conseil municipal valide ledit avenant n°3 avec VEOLIA et précise que cette dépense sera prise en charge par la Commune (pas de répercussion sur la facture des abonnés).

Renouvellement du contrat d'affermage des services publics de l'eau ; choix du bureau d'études : Monsieur le Maire rappelle que le contrat avec le Groupe SUEZ (SEERC) arrive à échéance au 30/06/2021 et qu'il y a lieu de prendre l'attache d'un bureau d'études pour procéder à son renouvellement. Aussi après étude par Mme RAMEL des propositions transmises par les bureaux d'études consultés, le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition faite le bureau GETUDES Consultants Méditerranée pour un montant HT de 4 550 E (et si besoin, prestations supplémentaires 300 E HT ½ journée bureau et 450 E HT ½ journée de réunion).

Contrat d'entretien d'éclairage public : à l'unanimité, le conseil municipal, décide de reconduire pour une durée de 3 ans (du 01/07/2020 au 30/06/2023), le contrat d'entretien d'éclairage public avec la société SET Mécaligne.

Vente de l'ancienne mairie (parcelle cadastrée section D n°630), lancement de l'opération : Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de projets sont en cours ou sont prévus (aménagement de 3 aires de tri, travaux d'assainissement, extension électricité au Haut Clavet, pose de nouvelles bornes incendies et réfection des anciennes, construction de la nouvelle boulangerie, acquisition épareuse, aspirateur feuilles, chargeur, groupe électrogène, etc) et qu'il faut donc trouver des ressources financières. Monsieur PALAZZOLI a émis l'hypothèse de vendre l'ancienne mairie, qui à ce jour n'est pratiquement pas occupée et qui malgré tout engendre des frais au quotidien. Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de se prononcer sur le devenir de l'ancienne mairie. Le conseil municipal avec 8 voix pour (M. GEOLLE Hubert n'a pas pris part au vote), décide d'envisager la vente de l'ancienne mairie (parcelle D 630) et charge M. le Maire de s'occuper des démarches liées à cette décision.

AFFAIRES DIVERSES :

= rapport d'activité 2019 établi par VEOLIA (service assainissement) : le conseil municipal prend connaissance de ce rapport.

= Pour information, M. le Maire indique avoir validé :

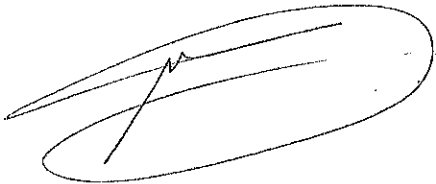
- le devis de 400 E TTC portant sur une animation à la maison des lacs pour la classe des « petits » (suite du « stage voile » de l'école les 24 et 25 Juin 2021),
- l'acquisition d'un aspirateur de feuilles pour un montant de 6 000 E TTC.

= Monsieur le Maire donne lecture :

- du devis de 3 120 E TTC établi par Patrick GIRAUD pour l'aménagement d'une aire de tri au Pouvet : le conseil municipal valide ce devis,
- du devis de 1 950 E TTC établi par Fabien CARRODANO pour la mise en sécurité du micocoulier du Vieux Village (taille sanitaire, haubanage) : le conseil municipal valide ce devis.

La séance est levée à 18H20.

Le secrétaire,



le Maire,

